



Termes de référence

Recrutement d'un expert international pour l'élaboration de textes réglementaires encadrant les formations hybrides ou entièrement à distance de l'Institut National Supérieur des Techniques Industrielles (INSTI) de LOKOSSA de l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (UNSTIM) du Bénin

Date limite de dépôt de candidatures : 15 juillet 2023 à 24 heures TU.

1. Contexte et justification

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) met en œuvre, en partenariat avec l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), l'Institut National Supérieur des Techniques Industrielles (INSTI) de LOKOSSA, l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique du Bénin un projet dénommé « **Africa Digital Campus** », en abrégé « ADC ». Le projet, dont la gestion est confiée à l'Agence Française de Développement (AFD), et coordonné par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), s'inscrit dans un programme de l'Union Européenne intitulé « Connectivité et solutions numériques pour renforcer la résilience face à la crise Covid-19 des systèmes d'éducation, de santé et des MPMES dans les Etats membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP).

L'objectif général du projet est d'assurer la continuité des services éducatifs en développant et en renforçant les offres de formation d'e-learning au Bénin. Son objectif spécifique est d'accroître la résilience de l'enseignement supérieur au Bénin par la mise en place d'un environnement technologique, pédagogique, réglementaire et économique favorable au développement du numérique éducatif.

Dans le cadre des activités du projet, il est prévu l'élaboration du cadre réglementaire pour encadrer les formations hybrides ou entièrement à distance qui seront déployées à l'Institut National Supérieur des Techniques Industrielles. Le présent appel à candidatures vise à recruter un expert international chargé de piloter l'élaboration des documents de ce cadre réglementaire.

2. Objectifs de la mission

L'objectif général de la mission est d'élaborer, pour le compte de l'Institut National Supérieur des Techniques Industrielles, des textes réglementaires de portée rectorale et ministérielle pour encadrer les formations hybrides ou entièrement à distance. Ce cadre réglementaire doit définir un ensemble de paramètres, notamment, mais sans s'y limiter :

a. Des indications spécifiant que la formation à distance comprend :

- ✓ Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner l'apprenant dans le déroulement de son parcours ;
- ✓ L'environnement numérique de travail mis à la disposition de l'apprenant ;
- ✓ Une information de l'apprenant sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne ;
- ✓ Des évaluations pendant et à la fin de la formation ;
- ✓ La mise à jour des cours et le suivi des apprenants par les enseignants concepteurs ;

b. Des précisions sur le déroulement pédagogique de la formation à distance, notamment :

- ✓ La nature des travaux qui sont demandés aux apprenants et le temps estimé pour les réaliser ;
- ✓ Les modalités de suivi et l'évaluation spécifique aux séquences de formation à distance ;

c. Des informations sur les moyens d'organisation de la formation, notamment :

- ✓ Les compétences et les qualifications des personnes chargées d'assister l'apprenant durant la formation ;
- ✓ Les modalités techniques selon lesquelles l'apprenant est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes ;
- ✓ Les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister lorsque cette assistance n'est pas apportée dans l'immédiat.

d. Des moyens de contrôle de l'accompagnement et l'assistance pédagogique (côté tuteurs) :

- ✓ Les preuves de présence et d'activité d'assistance et d'accompagnement pédagogiques conservées sur la plateforme technique ;
- ✓ Les rapports produits et publiés par le tuteur sur l'activité pédagogique et l'avancement des travaux ;
- ✓ Les données d'évaluations formatives spécifiques, organisées par le tuteur tout le long de la formation ;
- ✓ Les rapports d'activités générés automatiquement par la plate-forme pédagogique.

e. Des moyens de contrôle de l'assiduité (côté apprenant) :

- ✓ Les preuves numériques (des activités et des dépôts) comme moyen de substitution à l'émargement ou l'appel de présence en classe ;
- ✓ Les rapports d'activités et travaux réalisés générés automatiquement par la plateforme d'apprentissage.

3. Responsabilités :

Dans le cadre de sa mission, l'expert international aura à conduire les activités suivantes :

- ✓ Collecter et analyser les textes juridiques et réglementaires de portée nationale ou communautaire (référentiels du CAMES, notamment) sur l'enseignement supérieur, à distance (hybride, bimodal ou comodal) ;
- ✓ Collecter et analyser les textes juridiques et réglementaires de portée internationale sur l'enseignement supérieur à distance, hybride, bimodal ou comodal ;
- ✓ L'étude documentaire doit également collecter les données issues des réglementations existantes dans des pays qui ont des contextes similaires à celui du Bénin, afin de proposer une réglementation adaptée au contexte national ;
- ✓ Effectuer une mission sur place au Bénin (3 jours ouvrés), et s'entretenir avec les acteurs de l'enseignement supérieur (autorités ministérielles, directions en charge de l'enseignement ou de l'assurance qualité, recteurs, doyens, enseignants chercheurs...) afin de comprendre leurs aspirations en termes de règlements et des différents aspects qui devront figurer dans la réglementation ;
- ✓ Proposer des drafts de textes réglementaires appropriés (décrets, arrêtés, circulaires...) de portée rectorale et ministérielle, sur l'enseignement à distance applicables à l'INSTITI décrivant l'objet et le champ d'application ; les organes et missions, les responsabilités du personnel

pédagogique, les modalités de l'évaluation des apprentissages, l'évaluation des enseignements par les apprenants, la question des droits d'auteur, etc.

- ✓ Animer un atelier de restitution (2 à 3 jours ouvrés) avec les principales parties prenantes, en vue de présenter et d'amender les drafts de textes proposés.

L'expert international sera appuyé dans sa mission par un expert national. L'expert national aura en charge les tâches suivantes :

- ✓ Servir de point focal entre l'expert international et les parties prenantes du projet (Ministère, INSTI, ASIN et AUF) pour les besoins de la mission ;
- ✓ Proposer les noms et contacts des personnes à interviewer et faciliter la prise de rendez-vous pour la mission de collecte de données de l'expert international au Bénin ;
- ✓ Participer aux interviews avec l'expert international ;
- ✓ Faciliter auprès des autorités du Bénin la collecte des textes juridiques et réglementaires de portée nationale ou communautaire applicables à l'enseignement supérieur du Bénin, et en particulier à l'enseignement à distance ;
- ✓ Relire le draft du rapport de mission de l'expert international et y faire des observations ;
- ✓ Participer à l'atelier de validation de l'étude.

4. Livrables :

- ✓ Un plan de travail, y compris la liste des personnes à interviewer ;
- ✓ Un rapport provisoire de mission décrivant la méthodologie et les résultats de la mission et comprenant :
 - le draft des textes réglementaires
 - les copies de textes similaires pertinents encadrant les formations à distance dans d'autres pays (présentées en annexe)
- ✓ Un rapport final de mission, au même contenu que supra, et intégrant les observations et recommandations de l'atelier de restitution.

5. Méthodologie :

L'expert international proposera une méthodologie participative et itérative pour atteindre les objectifs de l'étude. Il devra travailler en synergie avec l'expert national (voir infra), dans une logique de complémentarité ; il pourra notamment compter sur cet expert pour les besoins d'informations qui ne peuvent être obtenues à distance, et qu'il n'aura pas pu collecter lors de la mission sur le terrain.

En début de mission, un atelier de lancement sera organisé avec les experts, à distance sous Microsoft Teams, avec l'ensemble des parties prenantes du projet (AUF, Ministères, ASIN et INSTI). L'expert transmettra son plan de travail provisoire en amont de cet atelier.

Un atelier de restitution sera organisé deux mois après le début de l'étude, pour permettre à l'expert de recueillir les observations et les amendements des parties prenantes du projet. Cet atelier aura lieu en présentiel, à Cotonou. L'expert transmettra le rapport provisoire de la mission au moins une semaine avant la tenue de cet atelier.

L'expert international déposera le rapport final de la mission au plus tard deux semaines après l'atelier de restitution.

6. Durée de la mission :

La durée calendaire de la mission est de deux mois, à partir de l'atelier de lancement. La charge de travail de l'expert international est estimée à 10-15 jours/hommes, comprenant la mission de collecte de données (3 jours ouvrés), la rédaction/révision des livrables (à distance) et la participation à l'atelier de restitution (2 à 3 jours ouvrés).

7. Qualifications et expériences de l'expert international :

- ✓ Avoir une expérience avérée dans l'élaboration de textes juridiques ou règlementaires sur l'enseignement à distance ;
- ✓ Justifier d'un diplôme pertinent en lien avec les objectifs de la mission (BAC+5 ou plus en Sciences de l'éducation, Technologies de l'informations et de la communication, Sciences juridiques, etc.) ;
- ✓ Justifier de connaissances de l'écosystème de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest
- ✓ Avoir une parfaite maîtrise de la langue française écrite et orale.

8. Dépôt des candidatures :

La candidature est déposée par l'expert chef de file. Elle devra comprendre :

- ✓ Une lettre de soumission décrivant :
 - la compréhension de la mission ;
 - la méthodologie proposée ;
 - le montant des honoraires, global et détaillé en jours/homme ;
- ✓ Un curriculum vitae mentionnant les qualifications et expériences ;
- ✓ Les preuves des expériences mentionnées dans le CV.

Nota : L'AUF prendra en charge directement les frais de transport et de séjour de l'expert international à Cotonou, lors des deux missions sur place, conformément au barème en vigueur. La proposition financière comprendra donc uniquement le montant des honoraires.

9. Évaluation des candidatures :

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères techniques (expérience, qualifications, qualité de la méthodologie proposée, la preuve des expériences mentionnée dans le CV etc.) et financières (proposition faite). Un classement par ordre décroissant sera établi donnant lieu aux négociations en vue d'établir le contrat de prestation de service.

Les candidats sont invités à respecter scrupuleusement toutes les instructions. Aucune restriction ne sera imposée aux candidat.e.s hommes et femmes, dans des conditions égales pour l'accès à ce poste. Aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune ou la naissance, ne pris en compte dans l'évaluation des candidatures

Les candidatures doivent être soumises par courriel à l'adresse modou.diouf@auf.org en mettant en copie l'adresse matel.kane@auf.org avant le 15 juillet 2023 à 24h TU.

TOUTE CANDIDATURE ENVOYEE APRES CES DATE ET HEURE EST IRRECEVABLE.